



République française-Département du LOT

numéro : 2011-003

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRAYSSAC
séance du 11/05/2011**

NOMBRE DE MEMBRES AFFERENTS AU CONSEIL
MUNICIPAL : 19
EN EXERCICE : 19
QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION : 19 (15 +4 procurations)
Date de la convocation :03/05/2011
Date d'affichage :03/05/2011

L'an deux mille onze le onze mai à 21 heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M M. LOLMEDE,

PRESENTS : Michel LOLMEDE, Annie TOTY, Michel LACOMBE, Jean François PRUNET, Jacques LLORCA, Dominique DELBRU, Christophe ROGER, Stéphane BOUDET, Catherine CHICQUENOY, Sylviane BERNARD, Philippe CARY, Jacques FROMENT, Christophe SOUDE, Francis ANTUNES, Nans GUILHOU.

EXCUSES : Robert SOULIE, Delphine SERRA, BERNIOLLE Liliane, DESPRAT Philippe (procurations)

SECRETARE DE SEANCE : Dominique DELBRU

Monsieur le Maire lit le compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2011. Madame Bernard fait remarquer une erreur de frappe sur la ligne emprunt. C'est effectivement 250 000 € et non 25 000 €.

ADOPTION CA 2010 vote rectificatif.

Monsieur le Maire, n'ayant pas droit de vote, ne pouvait pas voter au nom de Monsieur Soulié. Par conséquent, il y a lieu de refaire la délibération, avec procuration de Monsieur Soulié à Monsieur Antunes Francis.

DESIGNATION REPRESENTANTS A QUERCY CONTACT

Delphine Serra ayant démissionné, il convient de la remplacer :

Titulaire : Dominique Delbru

Suppléante : Annie Toty

AG le 17 juin à Castelnau Montratier

CA le 30 juin à Montcuq

PAT PHYTOSANITAIRE

Monsieur Prunet rappelle l'achat d'un désherbeur thermique et les travaux pour la construction d'un local phytosanitaire avec aire de lavage.

A ceci il faut ajouter l'engagement de la charte d'entretien des Espaces publics et des subventions pouvant être accordées.

Coût total : 7 463.38 €

Subventions : Agence de l'eau Adour Garonne : 50 %

Conseil Régional : 20 %

A la charge de la Commune : 30 %

Le dossier est complet et l'autorisation de commencer les travaux a été donnée.

La contre visite rapport à la charte est fixée au 24 mai à 9h et la labellisation se fera dans la première quinzaine de juin.

Vote du PAT : Oui à l'unanimité.

Le photovoltaïque a produit 13 000 KW / H en avril. Excellent ensoleillement.

Monsieur le Maire précise que la commune n'a toujours pas reçu de contrat d'achat de l'électricité mais que cela ne devrait pas poser de problème.

Jean-François Prunet signale l'importance du tableau sur le mur du gymnase : alerte, si la lumière est rouge, le compteur a disjoncté.

VOTE DES SUBVENTIONS (voir tableau)

Monsieur le Maire rappelle que les Présidents, trésoriers, secrétaires d'association membres du Conseil Municipal ne votent pas.

DROIT DE VOIRIE 2011 (voir tableau)

La commission propose une légère augmentation de 10 €.

Vote : Oui à l'unanimité

PLU : attribution du bureau d'études

Trois bureaux d'études ont été consultés pour appel d'offre. Le cabinet Fresquet a été retenu.

Coût de la mission : **3 575 € HT**

Cette révision simplifiée sera boudée dans deux mois. Demain la commission se réunit avec le Conseil Général et le bureau d'étude.

ECLUSE DES CAMBOUS

Enquête publique en cours. Elle se termine le 18 mai.

Aujourd'hui projet de raser la chaussée.

En 2006 le Conseil Municipal avait délibéré contre.

Proposition de reconduire cette délibération en faveur du maintien de la chaussée.

Vote : Oui à l'unanimité

VENTE TANSPALETTE SUR TRACTEUR

Prix neuf : 2826.1 € Mise en vente : 1 500 € à négocier.

Un acquéreur à **1 400 €** est intéressé.

Vote : Pour 18 (l'acquéreur étant élu, il ne vote pas).

ADMISSION EN NON VALEUR

Loyers logements sociaux : **2 352.44 €**

EMPLOI ATELIERS MUNICIPAUX

Monsieur DAVID est reconnu invalide. Création d'un poste d'agent technique territorial qui sera pourvu au mois de septembre.

Monsieur Soudé rappelle qu'il serait souhaitable que tous les Conseillers aient un état des employés municipaux.

STATUT FEDEL (Fédération d'Electricité)

Le 1^{er} septembre 2009 le Syndicat de Saint Matré a été dissout. Il convient de délibérer pour entériner cette dissolution.

Vote : Oui à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- **Protocole Transactionnel des eaux pluviales** : Jacques Llorca fait une synthèse du rapport SOGREAH : des aménagements ont été prévus, recalibrage des fossés, réouverture des buses, création de bassins d'orage... Tout ceci devant être revu et étudié. Mais des actions immédiates sont à réaliser. Une réunion entre Monsieur Andrieu, la Communauté de Communes et la commune est prévue pour trouver un accord sur le côté technique et financier.
- **Travaux** : Jacques Llorca fait le bilan de la commission travaux : étanchéité du toit de l'école maternelle. Les travaux devront être réalisés pendant les vacances scolaires. Travaux réalisés en deux phases : **26 300 €** 1^{ère} phase ; **26 100 €** 2^{ème} phase. Le Conseil Municipal se pose la question de l'étanchéité des joints, il conviendrait de demander d'autres devis. **Vote** pour la réalisation des travaux : Oui à l'unanimité.
- **Chantier Jeunes** : Cet été des jeunes de la Communauté de Communes (14 / 17 ans) viendront 3 heures par jour pendant une semaine pour repeindre le mobilier urbain.
- **Ecluse de Manisserre** : Les travaux ont commencé et vont durer 6 mois.
- **Ponton du Balat Grand** : Début des travaux.
- **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Lot** : Projet de passer de 22 communautés à 7. La Communauté de la Vallée du Lot et du Vignoble rejoindrait le Grand Cahors. Il conviendra de débattre et de délibérer au prochain Conseil des desideratas de la Commune.
- **Christophe Soudé** donne une invitation pour la finale de foot du championnat du Lot qui se déroulera dimanche 15 mai à 15 heures.
- **Sylviane Bernard** : Pourquoi n'a-t-on pas le droit d'avoir la copie du rapport SOGREAH ?
- **Cathy Chicquenois** : La cuve d'eau de la maison en construction au lotissement du Rouget va-t-elle être installée ? Réponse : cela fait parti du cahier des charges.
- **Madame Bernard** remet en cause l'utilité des commissions et demande pourquoi la SOGREAH n'a pas fait l'étude sur tout le secteur.

Monsieur le Maire lève la séance à 23H20.